



ateliers d'expression

Stage Mosaïque aux Ateliers d'Expression

Développez votre créativité dans un art très ancien en utilisant les techniques d'aujourd'hui !

Lors de ce stage, vous réaliserez une mosaïque contemporaine sous la forme de votre choix : tableau, miroir, dessous de plat...

Personnes débutantes, comme plus averties

❖ **Adhésion - droits d'accès**

Le stage Mosaïque est ouvert à toute personne adhérent annuellement à l'association Les Ateliers d'Expression (Adhésion 2021/2022 : 25 € pour les vanvéens - 35 € pour les non vanvéens).

Les participants aux stages **qui ne sont pas adhérents annuels de l'association**, doivent régler une **participation à l'adhésion de 5 € par stage**, à concurrence du montant annuel de l'adhésion.

❖ **Tarif et fournitures**

Le tarif du stage est fixé à 100 €. Le stage s'effectue sur 3 samedis selon le calendrier suivant :

Samedi 12 mars, de 10h à 17h ET samedi 19 mars, de 10h à 15h :

A partir d'un support choisi, vous dessinerez un motif selon votre inspiration ou selon des modèles proposés.

Vous sélectionnerez les matériaux et les couleurs mis à votre disposition (émaux, pâte de verre, ...)

Vous serez ensuite initié à la fragmentation de la matière et à la pose créative des tesselles.

Pause de 45 mn pour le déjeuner qui sera pris sur place avec le groupe (apporter un pique-nique).

Samedi 26 mars, de 10h à 12h :

Réalisation des joints et finitions.

Ce tarif comprend la fourniture des matériaux et la mise à disposition des outils. Prévoir un tablier et tenue non salissante.

❖ **Lieu du stage**

Le stage a lieu au 88 bis, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves.

❖ **Réservation / paiement du stage**

Il est nécessaire de remplir le bulletin de participation accompagné d'un chèque du montant du stage établi à l'ordre des Ateliers d'Expression. Le tout peut être déposé dans la boîte aux lettres des Ateliers d'Expression ou posté à : **Les Ateliers d'Expression - 88 bis, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves.**

Un message vous sera envoyé pour confirmer votre inscription. Le chèque n'est encaissé qu'après le déroulement effectif du stage.

L'inscription est possible jusqu'au jour et heure de début de stage si des places restent disponibles. Dans ce cas, le bulletin d'inscription et le chèque peuvent être remis directement à l'animateur.

❖ **Conditions de remboursement**

Annulation du fait de l'adhérent

L'adhérent a la possibilité d'annuler sa réservation **jusqu'à 48 heures avant la date du stage**. Dans ce cas, le chèque de réservation sera restitué. **Passé le délai de 48 heures avant la date du stage, la participation est considérée comme maintenue et le chèque est acquis aux Ateliers d'Expression.**

Annulation du fait des Ateliers d'Expression

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. **En cas d'annulation du stage, vous serez averti au plus vite et le chèque de paiement vous sera restitué.**

N'hésitez pas à contacter la coordinatrice ou les Ateliers d'Expression pour préparer au mieux votre stage

Pour toutes informations complémentaires

Jacqueline WATERHOUSE (coordinatrice) - 06 51 01 75 28 - jwtrs92@gmail.com

Les Ateliers d'Expression - 01 46 42 16 18



Stage Mosaïque BULLETIN DE PARTICIPATION

Dates du stage : 12, 19 et 26 mars 2022

Je souhaite m'inscrire au stage :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : e-mail :

(Vos coordonnées téléphoniques et mail sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation)

➤ J'établis mon chèque

Si je suis adhérent(e) de l'association pour l'année scolaire 2021-2022

100 €

Si je ne suis pas adhérent(e) de l'association pour l'année 2021-2022

105 €

Le chèque doit être libellé à l'ordre des **Ateliers d'Expression** (*le chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement effectif du stage*).

J'ai bien noté que les matériaux sont fournis. Les outils sont mis à disposition des participants (Prévoir un tablier et une tenue non salissante).

➤ J'ai pris connaissance des modalités et des conditions de remboursement si je devais annuler mon inscription.

COVID 19

➤ ***Sauf nouvelle réglementation, le pass sanitaire VALIDE est obligatoire et sera vérifié en début de stage. Port du masque obligatoire dans les locaux.***

Fait à Vanves le :

Signature :